

hôpital du Canada. Cette expérimentation est dirigée par un personnel dûment choisi de l'hôpital conformément à la législation canadienne.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE DIFFÉREND DES CHANTIERS MARITIMES—LES NÉGOCIATIONS ET LE DÉLAI DE GRÈVE

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Y aura-t-il d'autres négociations entre le Conseil et les quelque 2,900 employés des ateliers maritimes des côtes est et ouest avant l'expiration du délai de grève, fixé à dimanche?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, nous comptons être officiellement avisés de ce délai, mais nous n'avons encore reçu aucune nouvelle. Cela devrait amener d'autres négociations.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions est terminée. Nous pourrions peut-être permettre une ou deux questions supplémentaires sur la question soulevée par le député de Halifax-East Hants. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a la parole.

LE DIFFÉREND DES CHANTIERS MARITIMES—L'ÉCART ENTRE LES OFFRES SALARIALES POUR LES CÔTES EST ET OUEST

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question provient de ce que la commission de conciliation a recommandé une augmentation de 42 cents pour la côte du Pacifique, et de 37 cents sur la côte de l'Atlantique, ce qui aurait maintenu l'inégalité, mais sans l'augmenter. Pourquoi le gouvernement n'offre-t-il que 27c. aux ouvriers des ateliers maritimes sur la côte est, ce qui élargit l'écart existant qui passera de 85c. à \$1 l'heure?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Nous avons eu pour ligne de conduite en abordant cette convention collective, le député le sait, de parvenir à établir la relation la plus étroite possible entre les employés de la Fonction publique et ceux du secteur privé dans chaque région du Canada. L'offre proposée dans le rapport minoritaire du conseil du conciliation s'en approchait davantage que la proposition figurant dans le rapport majoritaire.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Cela signifie-t-il que le gouvernement a décidé de rejeter le principe de la parité de salaire, profitant de ce qu'une région connaît la stagnation économique pour verser un dollar de moins aux employés?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signalerais au député que sa question a plutôt la forme d'une observation.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. M. MacLean: Je demanderais au président du Conseil privé de faire une déclaration sur les travaux de la Chambre prévus pour aussi loin dans l'avenir qu'il peut le prédire.

L'hon. M. MacEachen: Aujourd'hui, nous reprendrons l'examen de la mesure budgétaire dont la Chambre était saisie hier soir. Si nous le terminons avant la fin de la journée, nous étudierons alors la mesure sur les textes réglementaires jusqu'à l'ajournement de la Chambre. Quoi qu'il en soit, nous étudierons demain le bill sur les minéraux du Yukon, puis le projet de loi sur les textiles, et enfin, la mesure sur l'étiquetage et l'emballage, si nous nous rendons jusque-là. J'aimerais mentionner que mardi et vendredi prochains seront réservés à l'opposition. Je ne puis prévoir plus loin que cela.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme le ministre a eu l'obligeance de nous faire ces prévisions, et d'annoncer que mardi sera jour de l'opposition, permettez-moi de dire que nous proposerons ce jour-là une motion sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous soupçonnons que des microphones étaient dissimulés dans notre salle de caucus hier matin.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me demande si le ministre discutera avec le premier ministre de la possibilité, avant mardi, de charger un ministre de répondre lors du débat sur la motion relative à la situation de la femme.

M. l'Orateur: Le président du Conseil du Trésor semble vouloir attirer l'attention de l'Orateur pour revenir à l'appel des motions, et je crois que le député de Joliette a aussi une question supplémentaire urgente.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA MAJORATION DE L'INDEMNITÉ DES DÉPUTÉS—LE RELEVEMENT DU TRAITEMENT DES JUGES

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): A mon avis, ma question est très urgente, monsieur le président, d'autant plus que cela intéresse tous les députés.

Comme les questions se rapportaient aux lois qui seront éventuellement adoptées, j'aimerais poser une question au président du Conseil privé.

Étant donné qu'il semblerait qu'une loi soit présentée à la Chambre en vue de relever le traitement des juges de juridiction fédérale, j'aimerais lui demander s'il est en mesure d'assurer la Chambre qu'aucune augmentation de